

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 068-200066009-20251113-2025-62-AR

Accusé certifié exécutoire

## POLE RESSOURCES/DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES ET AGHATSar le préfet : 13/11/2025

SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES - EU

Certifié conforme. Acte exécutoire le 13/11/2025. Le Président



### ARRETE N°2025/62

#### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-9
- VU la délibération n° 2C du 11 juillet 2020 du Conseil d'Agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération constatant l'élection de Monsieur Fabian JORDAN à la présidence de cette Assemblée
- **VU** la délibération n°6C du 18 juillet 2020 du Conseil d'Agglomération portant délégation de compétence au Président de Mulhouse Alsace Agglomération
- **VU** la délibération n°2532C du 27 janvier 2025 du Conseil d'Agglomération autorisant le Président à déléguer sa signature aux agents de Mulhouse Alsace Agglomération
- CONSIDERANT la nécessité de prévoir des délégations de signatures pour une série d'actes afin de faciliter le fonctionnement de l'administration intercommunale

#### Arrête:

Article ler: l'agent responsable dont le nom et fonction suivent, reçoit, délégation aux fins de signer les arrêtés, actes et décisions relevant de ses attributions au regard des missions de la Direction Urbanisme, Aménagement et Habitat, tels que listées en annexe.

En cas d'absence simultanée des différents délégataires ou en cas de vacances de poste, les actes sont signés, par ordre de priorité, par le Directeur Général Adjoint en charge de l'Économie, Mobilités et Urbanisme, par le Directeur Général des Services, ou par l'élu référent.

Article 2 : la délégation de signature est donnée à l'agent suivant :

Benoît GOEPFERT - Directeur de l'Urbanisme, Aménagement et Habitat

**Article 3**: la présente délégation est exercée sous ma surveillance et ma responsabilité. La signature des pièces et actes cités en annexe devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du Président ».

Article 4 : La présente délégation de signature vaut également pour la signature électronique des actes dématérialisés.

**Article 5**: la présente délégation est valable à compter de ce jour et subsiste tant qu'elle n'a pas été rapportée. Elle prendra fin en cas de cessation des fonctions pour lesquelles l'intéressé(e) en bénéficie.

Article 6: En application de l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, si un agent, titulaire d'une délégation de signature, estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informera, sans délai et par écrit, son supérieur hiérarchique en précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences.

Article 7: Conformément à l'article R. 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication / notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

Article 8 : Cet arrêté sera publié sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération, inséré au registre des arrêtés et transmis au contrôle de légalité. Monsieur le Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sausheim, le 13/11/2025

Fabian JORDAN

Le Présiden

Pièce jointes: 1

- Annexe (1) : délégations de signature

# **Destinataires**

- L'original au Pilotage des Instances (pour insertion au registre),
- 1 copie à la Direction de la Communication (pour publication sur le site Internet)
- 1 copie à la sous-préfecture (au titre du contrôle de légalité)
- 1 copie à la Direction Urbanisme, Aménagement et Habitat (pour notification à l'agent concerné)
- 1 copie à la Direction des Finances